

objet

Groupe de travail « information –sensibilisation » du PRSE2

date et lieu

13 novembre 2009 - Nantes

service organisateur

Drass, service santé environnement

participants

- Conseil régional, service santé
- Drass, services santé environnement, chargée de communication, inspection régionale de la santé
- Ecopole, union régionale des centres permanents d'initiatives pour l'environnement (CPIE)
- Harmonie Atlantique
- Ireps (ancien Crededps)
- Mutualité française
- Nantes métropole, direction des risques et des pollutions
- Ville de Nantes, mission santé publique

destinataires du compte-rendu

- participants
- Air Pays de Loire
- Association fédérative des maires de Loire Atlantique
- Chambre régionale d'agriculture
- Centre régional de documentation pédagogique
- Conférence régionale de santé, groupe des usagers de santé
- Ddass de Vendée
- Dreal
- Préfecture des Pays de la Loire, direction de la communication
- Rectorat
- Ville d'Angers, direction de santé publique

informations - échanges

Travail en séance à partir d'une proposition de rédaction d'objectifs issus des réflexions de la première réunion du 25/09/09

Le compte rendu de la première réunion du 25 septembre 2009 est approuvé.

Le groupe redéfinit son objectif stratégique : « améliorer l'information du public, notamment précaire sur la santé environnementale »

L'objectif secondaire étant « renforcer les compétences des acteurs à intervenir sur la santé environnementale »

Le groupe propose un premier objectif tiré des échanges de la 1<sup>ère</sup> réunion :

« Objectif n°1 : structurer un réseau des centres de ressources dans le champ de la santé environnementale :

- ❖ Animer un réseau des centres documentaires sur l'éducation à l'environnement et à la santé pour le partage d'une culture commune des outils d'éducation sur la santé environnementale
  - Organiser la complémentarité des fonds documentaires existants
  - Recenser et évaluer des outils d'éducation à la santé environnementale existants
  - Faire connaître les outils existants aux porteurs de projets (éducation nationale, associations, collectivités, enseignement supérieur...)

Pour l'Ireps et Ecopole, cet objectif fait effectivement écho à une dynamique initiée actuellement dans le cadre de la commission santé environnement d'Ecopole. Il faudra vérifier que le CRDP adhère également.

Ils rappellent qu'il ne s'agit pas de créer une base de données commune des ressources documentaires, mais de trouver des outils de partage d'information (lettre d'information, catalogue ponctuel ou autre).

L'Ireps pratique des expertises d'outils d'éducation à la santé, qui permettent d'avoir un avis extérieur à celui du concepteur sur un outil donné. Chacune mobilise 3 experts, qui expertisent en général 2 fois l'outil. Pour santé environnement, il faudrait étoffer la commission de personnes ressources compétentes ; l'expertise de 2 outils par an pourrait être envisagée sous réserve de financement ?.

Le réseau régional d'associations de protection de l'environnement Graine, n'a pas pu être représenté à la réunion. Il développe actuellement une base de données de ressources documentaires commune à 8 associations et pourrait être intéressé par la démarche si les associations du réseau le souhaitent (nécessité une décision du conseil d'administration).

Ecopole précise que son expérience menée actuellement sur santé environnement n'implique pas les autres CPIE de la région, qui restent à mobiliser.

Nantes métropole insiste sur l'importance de l'évaluation de l'impact des actions d'information et d'éducation mises en place. La Ville de Nantes et la Mutualité française évoquent un outil d'évaluation de catégorisation des résultats élaboré par l'Inpes qu'ils utilisent.

Le 2<sup>ème</sup> objectif proposé est : « mobiliser les acteurs de l'éducation et de la prévention sur le champ de la santé environnementale :

- ❖ Sensibiliser les acteurs de l'éducation à la santé et à l'environnement à travers les résultats du baromètre santé environnement des Pays de la Loire
- ❖ Valoriser les actions menées par des collectivités territoriales de la région
  - Identifier des actions portées par des collectivités territoriales en région
  - Organiser le partage et la mutualisation d'expériences
- ❖ Mobiliser le réseau associatif sur l'éducation à la santé environnementale
  - Elaborer un appel à projet sur les priorités identifiées par le groupe (co-financement par la collectivité du territoire concerné, attention portée aux publics moins favorisés, évaluation...) »

Les participants s'accordent sur le besoin de diffuser l'information du baromètre santé environnement, à minima par le biais d'une synthèse, voire d'un outil de sensibilisation (sur le modèle des fiches Ecogestes élaborées par Nantes métropole par exemple).

Le conseil régional pourrait porter en partie la 2<sup>ème</sup> action, avec la Drass pour l'organisation d'un colloque régional sur les expériences de collectivités dans le champ santé environnement.

Concernant la mobilisation des collectivités, la ville de Nantes fait part de son projet de plan local santé environnement. Elle insiste sur la nécessité de valoriser ce qui se fait déjà, sur l'importance de la démocratie participative et l'attention à porter aux publics précaires. En cela, les ateliers santé ville peuvent être un dispositif d'appui intéressant.

Nantes métropole souligne l'importance de sensibiliser les élus pour favoriser les projets en santé environnementale.

Les Mutualités françaises proposent de s'appuyer également sur les pays qui témoignent d'une dynamique de territoire en milieu rural notamment.

Le groupe s'interroge sur les moyens financiers disponibles pour un appel à projet sur santé environnement. En 2008, environ 45000€ étaient consacrés à l'appel à projet au sein du PRSP. Il est précisé que l'enveloppe nationale évoquée de XXXX millions € est vouée à financer des actions de portée nationale. La Drass n'aura pas de budget supplémentaire dédié au PRSE2.

Enfin, un 3<sup>ème</sup> objectif porte sur les risques émergents : « assurer une veille scientifique sur les risques émergents et promouvoir l'information du public (ondes électromagnétiques, nanoparticules) »

Le groupe s'accorde à dire que la veille scientifique existe déjà et qu'il n'y a pas de plus-value à la faire localement.

Dire qu'on ne sait pas, présenter les termes du débat pour éduquer le public, souligner les contre-vérités... sont les essentiels à relayer sur un sujet où le débat scientifique n'est pas tranché.

Dans le cadre du débat national sur les nanoparticules, Nantes accueillera une session en février 2010. Toute l'organisation relève de la commission nationale du débat public.

Le PRSE2 pourrait s'inspirer de l'expérience intéressante des panels citoyens du conseil régional.

---oOo---